

<p>REFERENCES</p>	<p>OR / FG</p> <p>Jeudi 25 février 2021</p>	
<p>DATE DE LA REUNION</p>	<p><u>PRESENTS</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne ○ Hugo DALBY, Conseiller, Métropole de Lyon ○ Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne ○ Caroline LAGARDE, Conseillère, Métropole de Lyon ○ Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne ○ Corinne SUBAI, Conseillère, Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon ○ Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne ○ Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD ○ Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD ○ Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics ○ Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire ○ Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD 	<p><u>EXCUSES</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aurélié LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne ○ Anne REVEYRAND, Conseillère, Métropole de Lyon ○ Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne ● Michel ROTTERDAM, directeur de la Culture, Métropole de Lyon ● Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne ● Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne ○ Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier
	<p>La séance débute à 17h10</p> <p>En Visioconférence</p>	

Monsieur Stéphane Frioux vérifie le quorum : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie		X	Madame LAGARDE
PRADELLE Laure-Emmanuelle	X		
REVEYRAND Anne		X	
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 8 membres représentés	8	3	

Points divers :

○ Situation sanitaire

Monsieur Florent Giraud, Directeur de l'ENM fait un point rapide sur la modification du décret n°2021-173, qui réduit à nouveau le périmètre des activités d'enseignement, la pratique de la danse en intérieur pour les mineurs n'étant plus autorisée. Monsieur Florent Giraud indique néanmoins travailler avec son équipe sur des pistes comme l'utilisation de la cour extérieure pour enseigner la danse.

Madame Céline Cozzucoli, Responsable des Actions Culturelles et de l'Accueil des Publics ajoute que des solutions sont recherchées pour redéployer les activités de diffusion et d'action culturelle (temps scolaire, nouvelle forme de médiation ...)

○ Informations sur les instances de concertation

Madame Céline Cozzucoli, explique qu'elle présente ici les propositions du groupe de travail « instances de concertation » qui s'est réuni régulièrement depuis plus d'un an. Ce groupe, mis en place dans le cadre d'un protocole d'accord syndical et d'une délibération d'intention du comité syndical en date du 13 décembre 2019 est constitué de membres de la direction, du personnel de l'ENM, et de représentants de la Ville.

Il s'agit à travers l'élaboration de nouvelles instances de concertation, d'améliorer la gouvernance de l'ENM.

Madame Céline Cozzucoli présente en détail ces nouvelles instances à l'aide du document joint.

Au cours de cette présentation, plusieurs propositions sont évoquées :

- proposition de Madame Corinne Subaï d'ajouter le Vice-Président du comité syndical au collège des membres de droit du conseil d'établissement
- proposition de Madame Caroline Lagarde de joindre des suppléants aux membres de droit des

- différentes collectivités membres en veillant à la parité (Monsieur Stéphane Frioux)
 - proposition de Madame Corinne Subaï d'ajouter des représentants d'usagers au conseil de discipline
- **Point d'étape du projet d'établissement**

Monsieur Florent Giraud explique que la communication des synthèses des premiers ateliers du personnel a été réalisée.

Trois thématiques seront à nouveau mises en discussion :

- Créer des lieux de vie et des rituels à l'ENM (pour une école conviviale au quotidien)
- Elaborer le plan numérique de l'ENM
- Ouvrir l'école à de nouveaux publics

Le comité syndical du 11 mars sera dédié au projet d'établissement. Les élu.e.s participeront à un atelier autour des valeurs de l'ENM et de la définition d'une « boussole » permettant de matérialiser les indicateurs de réussite du prochain projet d'établissement.

S'agissant de l'appel à idées réalisé auprès des habitant.e.s, Madame Céline Cozzucoli informe que les premiers rendez-vous ont déjà été pris auprès des habitants en vue de s'entretenir avec environ 200 et 300 personnes.

Il est précisé que le questionnaire quantitatif qui suivra permettra de s'adresser largement à la population, notamment aux habitants de la Métropole.

- **Validation du compte rendu du comité syndical du 15 janvier 2021 à l'unanimité**

Délibération n°2109 : Demande d'agrément classes préparatoire

Monsieur Philippe Grammatico, Directeur adjoint, explique que la loi de la liberté créative a institué 3 textes de référence :

- Loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CREA), titre 1er, ch. VI, art. 51 & 53
- Décret 2017-718 du 2 mai 2017
- Arrêté du 5 janvier 2018

La mise en place des parcours préparatoires à l'enseignement supérieur permettra :

- à l'établissement de maintenir un parcours d'excellence
- aux élèves de bénéficier d'une carte d'étudiant et d'accéder aux services du C.R.O.U.S (bourses d'études, logements ...)

Critères d'agrément :

- Mettre en place une procédure de sélection
- Réunir un nombre minimal d'élèves (30 élèves en moyenne par an sur l'ensemble de l'établissement)
- Mettre en place des parcours délivrant au moins 750h de formation/élève (musique) ou 1000h (théâtre)
- Favoriser l'accès notamment par une tarification adaptée
- Développer partenariats et collaborations avec des structures artistiques ou des établissements d'enseignement supérieur
- Disposer, **pour chaque domaine et spécialité artistique faisant l'objet de la demande d'agrément**, d'une équipe pédagogique comportant des enseignants **fonctionnaires de catégorie A ou contractuels d'un niveau équivalent**, dont un responsable pédagogique des enseignements, justifiant d'une qualification ou d'une expérience professionnelle (déterminée par arrêté) et associant des personnalités du milieu professionnel de la création
- Locaux adéquats (surface, traitement acoustique...)
- Proposer des horaires d'enseignements permettant aux élèves scolarisés d'achever leurs études secondaires et faciliter le cas échéant l'accès à des solutions d'hébergement
- Délivrer une attestation de fin d'étude

- S'engager à accueillir dans la limite de la capacité d'accueil de la structure, des élèves en provenance des établissements ayant perdu leur agrément qui bénéficient ainsi d'une priorité

Calendrier global :

- Finalisation du dossier de demande d'agrément pour un envoi fin avril
- Première campagne de recrutement en septembre/octobre

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2110 : Compte administratif et compte de gestion 2020

Délibération n°2111 : Affectation du résultat 2020

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Florent Giraud indique que le compte administratif fait état d'un résultat excédentaire en augmentation à affecter au BP 2021 (excédent de fonctionnement de 231 685.35 € et d'investissement 31 237.95 €)

Cf. document Power Point, délibérations 2109 – 2110 - 2111

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent les deux délibérations.

Délibération n°2112 : Budget primitif 2021

Monsieur Florent Giraud présente un budget primitif 2021 qui s'appuie sur une projection de recettes en baisse mais qui permet néanmoins de conserver des marges de manœuvre pour la mise en œuvre des priorités du projet d'établissement.

Monsieur Stéphane Frioux ajoute qu'il faut effectivement anticiper des recettes en baisse, et qu'il sera peut-être nécessaire de procéder à des remboursements relatifs à l'année scolaire 20-21

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2113 : Tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022

Madame Hélène Sauvageot, Responsable Vie Scolaire précise que les tarifs sont inchangés en 2021 et propose aux membres de faire évoluer la tarification des enseignements délivrés par le SMG de l'ENMDAD, telle que définie par la délibération 1708 du 05 avril 2017 stipulant que :

« Seuls les candidats admis à l'ENMDAD pour l'année scolaire 2020-2021 doivent s'acquitter des frais de dossier d'un montant de 30€. Toutefois les élèves se trouvant dans une des situations suivantes en sont exonérés :

- Elève inscrit à l'ENMDAD l'année précédente,
- Elève en disponibilité l'année précédente,
- Elève inscrit au Théâtre de l'Iris l'année précédente,
- Elève inscrit en partenariat avec les centres sociaux de Villeurbanne l'année précédente »

Les frais de réédition de carte élèves, tels qu'énoncés dans la même délibération 1708 s'élèvent à 5 euros.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2114 : Convention entre le Comité Social du Personnel de Villeurbanne et l'ENM pour 2021

Monsieur Florent Giraud, présente la convention renouvelée sur les mêmes bases que 2020 pour 2021, avec la participation financière de l'ENMDAD au CSV par le biais d'une subvention de 27 500 €, conformément aux dispositions de l'article 2.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2115 : Convention d'accès et d'utilisation du Restaurant municipal par le personnel de l'ENM pour 2021

Monsieur Florent Giraud précise que c'est une simple reconduction pour 2021. La convention règlemente les accès et contributions financières (notamment les modalités de remboursement des sommes avancées par la Ville) sur les mêmes principes que la précédente convention.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Délibération n°2116 : Convention cadre de partenariat entre le TNP, l'IRIS et l'ENM

Madame Céline Cozzucoli propose aux membres du comité syndical de valider la convention cadre entre le TNP, le théâtre de l'IRIS et l'ENM construite autour de valeurs communes relative aux différentes pratiques artistiques relevant du théâtre et de la musique

Ladite convention précise les axes fondamentaux de cette collaboration et en prévoit les premières modalités de mises en œuvres.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Date des prochains CS validées pour -le jeudi 11 mars 2021 : atelier avec La Guilde en salle Antoine Duhamel

-le jeudi 29 avril 2021 à 17h00